

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 novembre 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire  
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

## N°DL28112019-06 : Vacance de poste au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

**Vu** la délibération N° DL11042014-05 du 4 mai 2014 désignant Monsieur Michel BAUER comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

**Vu** la délibération N°DL22092016-15 du 22 septembre 2016 fixant à cinq le nombre de délégués de la ville de Lacanau au Conseil d'administration du C.C.A.S.

Considérant la démission de Monsieur Michel Bauer de ses fonctions accordée par Madame la Préfète en date du 3 octobre 2019,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Bauer au poste qu'il occupait en tant que membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

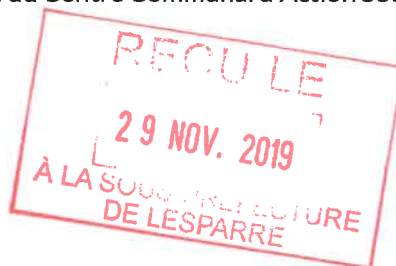
### ARTICLE 1

**DESIGNE** Madame Pascale MARZAT comme représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Michel BAUER, démissionnaire.

### ARTICLE 2

**RAPPELLE** la liste de ses cinq administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale représentant la ville:

Madame Anne ESCOLA  
Madame Amandine VIGNERON  
Madame Bénédicte LABBE  
Madame Lydia LESCOMBE  
Madame Pascale MARZAT



### Délibération adoptée.

**POUR : 25** M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

**ABSTENTION : 1** M. Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

**29 NOV. 2019**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**29 NOV. 2019**